

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
MRC DE BONAVENTURE
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 520-23

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

- ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ayant pour objet et conséquence d'abroger les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 15 août 2023 ;
- ATTENDU QU' en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Siméon peut modifier le contenu de son règlement de zonage;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à la séance du 6 novembre 2023;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le Règlement numéro 520-23;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le Règlement numéro 520-23 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le contenu de l'Annexe C « Liste des chemins concernés par les modalités sur l'abattage d'arbres en forêt privée », faisant partie intégrante du Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon et intitulé « Municipalité de Saint-Siméon – Annexes – Règlements d'urbanisme », est abrogé.

ARTICLE 2

La Section 29 « Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé » du Règlement de zonage (Règlement numéro 362-09-2) de la Municipalité de Saint-Siméon est abrogée.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon tenue le mardi 6 novembre 2023, à l'hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Siméon.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Greffière-trésorière

Avis de motion : 6 novembre 2023
Adoption du projet de règlement : 6 novembre 2023
Assemblée publique de consultation : 28 novembre 2023

Adoption : 28 novembre 2023
Entrée en vigueur : 15 décembre 2023